



# Analyse d'impact de base (AIB)

## Mise à niveau du système sanitaire phase 2

Parc national de la Mauricie

5 novembre 2015



Parks  
Canada

Parcs  
Canada

Canada

**1. TITRE DU PROJET**

Mise à niveau du système sanitaire phase 2

**2. EMPLACEMENT DU PROJET**

Parc national de la Mauricie

**3. SITE(S) DES TRAVAUX****4. PROMOTEUR DU PROJET.**

Chanpasongh Sayavongsa, Gestionnaire des biens

**5. COORDONNÉES DU PROMOTEUR DU PROJET**

Unité de gestion de La Mauricie et de l'Ouest du Québec  
Parcs Canada  
2141, Chemin St-Paul, St-Mathieu-du-Parc (Québec) G0X 1N0  
T. 819-532-2285 (228) F. 819-532-2602  
Cell: 819-531-0893 702

**6. PÉRIODE D'EXÉCUTION DU PROJET**

Date de début prévue : 2016  
Date d'achèvement prévue : 2016

**7. NUMÉRO DE DOSSIER INTERNE DU PROJET**

UGMOQ000303

**8. DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet de remplacement des systèmes de traitement des eaux usées concerne un total de 15 champs d'épuration dans le parc national de la Mauricie:

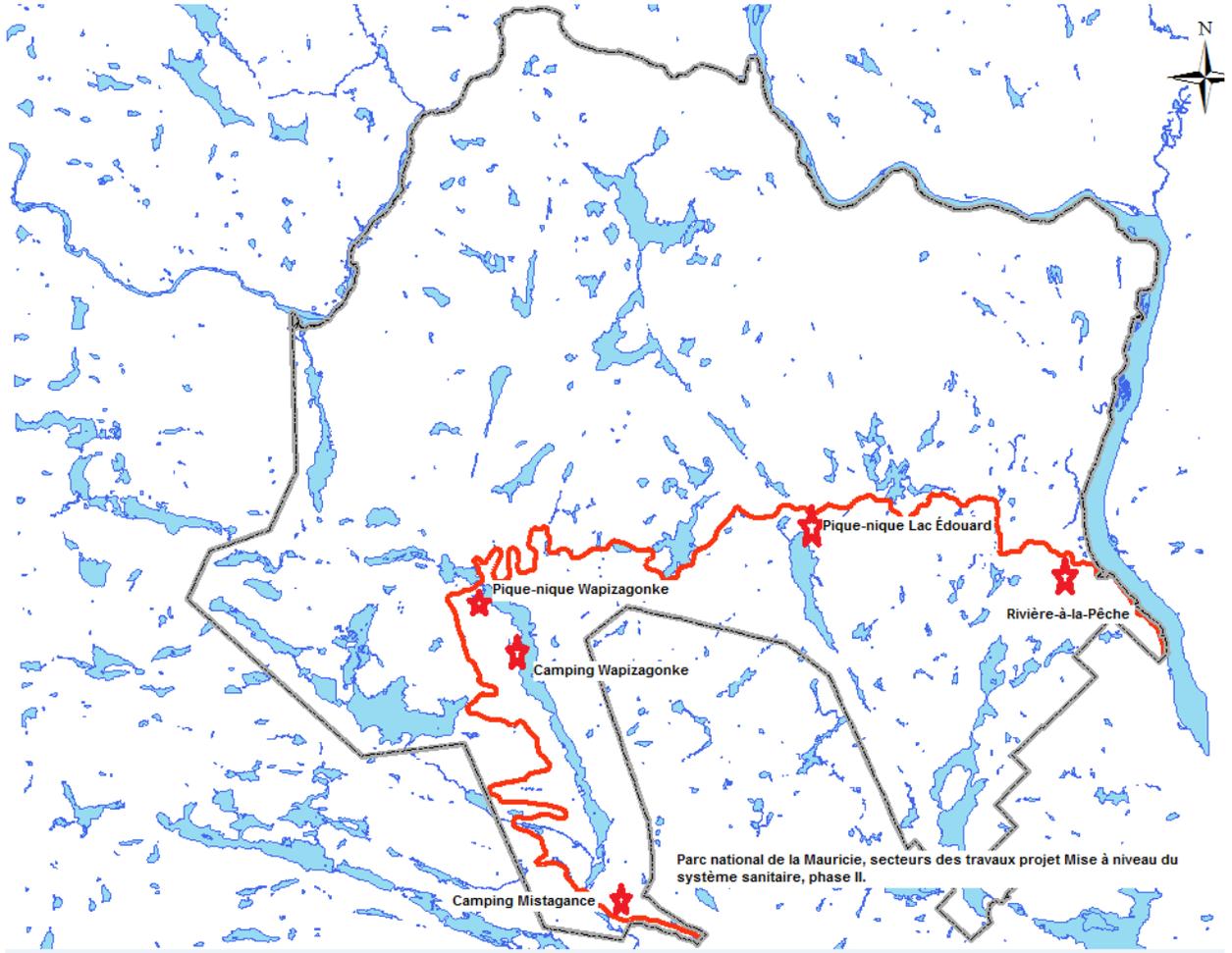
- a) L'excavation et l'enlèvement des fosses septiques et les champs de polissage sur 15 sites (Terrain de camping Rivière-à-la-Pêche (3), Pique-nique du lac Édouard (2), Pique-nique du camping Wapizagonke (2), terrain de camping Wapizagonke (6) et terrain de camping Mistagance (2). Au besoin, excavation additionnelle pour les besoins de l'installation des nouvelles infrastructures
- b) L'installation d'un système de type BIONEST et un nouveau champ de polissage sur les sites;
- c) Enterrer les nouvelles installations et appliquer du sol arable (topsoil) et un tapis anti-érosion.
- d) Sortir les matériaux de démolition et d'excavation du parc et les déposer dans des lieux dûment accrédités à cet effet.

L'installation rencontrera toutes les normes de rejet et de distances environnementales (puits d'eau potable, lacs et milieux humides) en vigueur, à l'exception du fait que les champs de polissage seront construits au même endroit que les anciens pour minimiser l'impact sur l'environnement et les terrains de camping. Cette pratique n'est pas coutume selon les normes





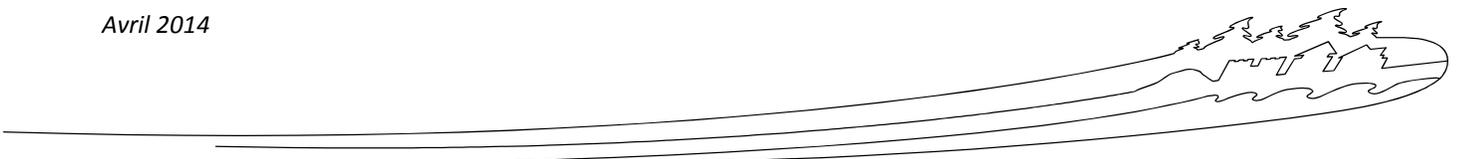
du Québec, mais généralement acceptée ailleurs au Canada. La localisation approximative des champs de polissage se trouve dans les documents «Localisation des champs d'épuration» et «Localisation champs épuration phase II et distances eau» annexés au présent document













## 9. COMPOSANTES VALORISÉES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TOUCHÉES

- Ressources naturelles – les travaux se dérouleront en dehors de la période d'activité de la tortue des bois (terrain de camping Mistagance), une espèce menacée qui se trouve potentiellement dans le secteur des travaux. Aucun milieu naturel ne sera touchée par les travaux qui se déroulent dans des zones déjà aménagées à cette fin (remplacement);
- Ressources culturelles – pas de ressources culturelles présents dans le secteur des travaux;
- Éléments de l'environnement qui sont importants pour les objectifs clés en matière d'expérience du visiteur – les travaux se déroulent dans la période où les secteurs en question sont fermés au public, on ne prévoit aucune incidence sur l'expérience du visiteur.

## 10. ANALYSE DES EFFETS

Les effets potentiels se limitent aux travaux, dans l'espace et dans le temps.

- La présence de machinerie et de véhicules peut être à l'origine de fuites d'hydrocarbures;

## 11. MESURES D'ATTÉNUATION

### 11.1.0 DÉVERSEMENT ACCIDENTEL DE PRODUIT PÉTROLIER

L'entrepreneur informe immédiatement le surveillant de chantier, les autorités du Parc, et Urgence





Environnement, de tout accident pouvant perturber l'environnement. Numéros en cas d'urgence :

- Environnement Canada : 514 283-2333;
- Réseau d'alerte : 1 866 283-2333;
- Urgence environnement Québec : 1 866 694-5454;
- Parc national de la Mauricie: 819 536-2638.
- Parc national de la Mauricie, urgence 24/24: 819-536-3180
- Surveillant de chantier : a déterminer

Comme il est stipulé à l'article 10.4.2 du CCDG (à vérifier en fonction du CCDG en vigueur), l'entrepreneur dispose en permanence sur le chantier d'une ou de plusieurs trousse d'urgence de récupération de produit pétrolier pour chacun des sites de travail. Les trousse doivent comprendre suffisamment de rouleau absorbant, litières absorbantes et récipients pour permettre d'intervenir sur la largeur du cours d'eau ou de permettre de confiner les produits pétroliers à l'intérieur du périmètre de la machinerie en cause, en aménageant une estacade flottante.

Les trousse doivent être disponibles à proximité du cours d'eau et de la machinerie, et doivent être facilement accessibles en tout temps pour une intervention rapide. Tout déversement sur le chantier doit être déclaré. Le sol contaminé doit être quantifié et récupéré. La preuve de son transport dans un site autorisé doit être remise au surveillant.

Tout réservoir, contenant d'essence ou d'huile et tout engin stationnaire (pompe, génératrice, etc.) fonctionnant à l'essence ou au diesel, et situé à moins de soixante (60) mètres du milieu hydrique, doit être installé dans un bac récupérateur des fuites dont la capacité équivaut à 150 % du volume du réservoir.

## 11.2.0 ENTRETIEN ET CIRCULATION DE LA MACHINERIE

### 11.2.1 Entretien de la machinerie

L'Entrepreneur doit s'assurer que la machinerie, l'outillage et les équipements qui seront utilisés à l'exécution des travaux, sont sécuritaires, propres et en bon état de fonctionnement afin de prévenir les fuites d'hydrocarbure ou autre lubrifiant. Le Représentant de Parcs Canada se réserve le droit de refuser l'accès ou d'expulser du chantier la machinerie, l'outillage et l'équipement qui ne répondent pas à ces exigences. Les équipements visiblement mal entretenus et présentant des évidences de fuites ou des risques de fuites seront retournés du chantier aux frais de l'entrepreneur ou du propriétaire de l'équipement, et ce, sans frais pour le client.

L'entretien et le nettoyage de la machinerie ainsi que son ravitaillement en carburant et en lubrifiant doivent être effectués à une distance d'au moins soixante (60) mètres d'un milieu hydrique. Cette distance remplace celle de quinze (15) mètres stipulée à l'article 10.4.3.1 du CCDG (à vérifier en fonction du CCDG en vigueur).

Pour les fins d'interprétation des exigences du présent document, les milieux hydriques (humides) sont également considérés comme des cours d'eau.

Avril 2014





### 11.2.2 Circulation sur le chantier

L'entrepreneur évite d'utiliser de la machinerie lourde dans les zones sensibles à l'érosion de surface et au glissement de terrain. À cet effet, il porte une attention particulière aux rives des cours d'eau, milieux hydriques et lacs. Il est interdit de circuler avec de la machinerie lourde dans le littoral des cours d'eau, lacs et milieux humides.

Le soir et la fin de semaine, remettre la machinerie lourde à plus de vingt (60) mètres du cours d'eau.

### 11.2.3 Circulation hors emprise

Pour toute sortie d'emprise, (chemin d'accès temporaire, aire de rebut, aire de manutention temporaire), l'entrepreneur doit aviser et obtenir l'autorisation du surveillant avant d'utiliser un site. L'approbation du surveillant de chantier ne dégage pas l'entrepreneur de ses responsabilités légales, tel que stipulé aux articles 6.5 et 6.9 du CCDG (à vérifier en fonction du CCDG en vigueur).

### 11.3.1 Planification du drainage lors des travaux et contrôle de l'érosion

Partout où des travaux sont entrepris ayant comme conséquence de déstabiliser le sol, il est de la responsabilité de l'entrepreneur de planifier le réseau de drainage de ces zones perturbées et prévoir des mesures de stabilisation temporaires et des dispositifs de captage des sédiments avant leur acheminement dans les cours d'eau, lacs et milieux humides.

Les dispositifs doivent être installés à la sortie des fossés re profilés, des ponceaux et aux endroits où l'eau s'écoule sur le chantier de façon temporaire ou continue. Ces dispositifs sont les barrières à sédiments, les bassins de sédimentation ou autre technique efficace (dispositifs illustrés en annexes 2, 3, et 4).

L'entrepreneur présente un plan de drainage et de contrôle de l'érosion au surveillant dix (10) jours avant le début des travaux pouvant entraîner l'apport en sédiments dans les cours d'eau, lacs et milieux humides.

#### 11.3.1.1 Bassin de sédimentation, filtre naturel ou méthodes alternatives

##### 11.3.1.1.1 Bassin de sédimentation

Conformément à l'article 10.4.3.2.3 (à vérifier en fonction du CCDG en vigueur) et à l'annexe 4 ci-jointe, l'entrepreneur doit aménager des bassins de sédimentation durant les travaux de pompage des batardeaux, de manière à éviter l'apport de sédiments dans les cours d'eau, les milieux humides ou dans les lacs. La capacité minimale d'un bassin est calibrée en fonction du débit des eaux pompées. Il est interdit d'aménager ces dispositifs dans le littoral d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un milieu humide.

Lorsqu'un bassin de sédimentation est rempli à 50 %, il doit être nettoyé. De plus, un dernier nettoyage doit être réalisé à la fermeture temporaire d'un chantier ainsi qu'à la fermeture permanente. Un nettoyage préventif doit également être réalisé lors d'une alerte météorologique annonçant une forte pluie.

##### 11.3.1.1.2 Filtre naturel

De plus, les eaux provenant de l'assèchement des excavations et des batardeaux doivent être évacuées dans une zone de végétation (litière forestière) à plus de vingt (20) mètres du cours d'eau.





### 11.3.1.1.3 Méthodes alternatives

Il existe sur le marché différents produits qui permettent de contrôler et de retenir les sédiments sur un chantier de construction (ex : poche de décantation des sédiments et bassin de décantation portatif etc.). Si l'entrepreneur prévoit utiliser ce genre de produit, il devra avoir l'autorisation du surveillant avant de débiter les travaux.

### 11.4.1 Élimination de rebut

#### 11.4.1.1 A l'intérieur des limites du Parc

Le déversement de rebut ou de déchet provenant du chantier est interdit à l'intérieur des limites du Parc.

#### 11.4.1.2 Responsabilité de l'entrepreneur

Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de disposer des rebuts en conformité avec la réglementation en vigueur. L'entrepreneur doit obtenir, par écrit, les autorisations requises des propriétaires et des organismes concernés par la réglementation (ex : municipalités, MDDEFP, etc.).

L'entrepreneur fournit une copie des autorisations requises dans les cinq (5) jours ouvrables avant de procéder à la disposition de rebut.

## 12. NÉCESSITÉ DE CONSULTER LE PUBLIC ET LES AUTOCHTONES

**12 a)** Indiquez s'il faut donner l'occasion au public de participer au processus :

non  oui

Dans l'affirmative, donnez une brève justification, décrivez le processus suivi pour consulter le public et faites un résumé des commentaires recueillis. Reportez-vous aux résultats d'autres consultations pertinentes portant sur le même projet (par exemple, dans le contexte de la planification de gestion).

**12 b)** Indiquez s'il est nécessaire de consulter les Autochtones en ce qui a trait aux impacts des projets :

non  oui

Dans l'affirmative, donnez une justification, reportez-vous aux avis juridiques et autres, décrivez le processus suivi et résumez les résultats.

## 13. IMPORTANCE DES EFFETS

Nous n'appréhendons aucun effet résiduel ni cumulatif suite à l'exécution de ces travaux.

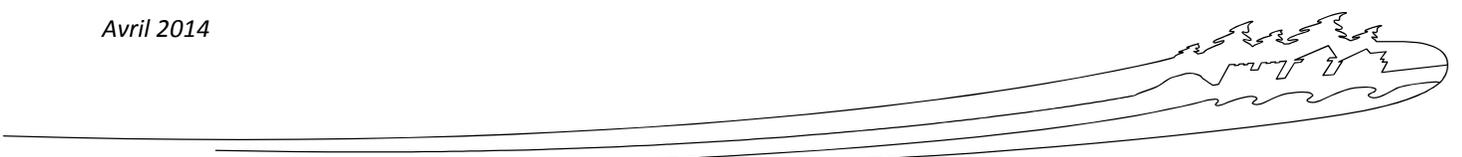
## 14. SURVEILLANCE

Indiquez si un programme de surveillance devra être mis en œuvre durant la réalisation du projet, afin de vérifier que les mesures d'atténuation requises ont été appliquées.

- La surveillance est nécessaire (les formulaires sont disponibles sur la [page intranet d'information et outils](#))
- La surveillance n'est pas nécessaire.

Si la surveillance est nécessaire, donnez suffisamment de détails, notamment les suivants :

- Du 5 octobre au 30 novembre 2015





- Chantier, méthodes de travail, application des mesures de mitigation

## 15. SUIVI DES ESPÈCES EN PÉRIL

Pas nécessaire. Les travaux se dérouleront en dehors de la période d'activité de la tortue des bois, une espèce menacée qui se trouve occasionnellement dans le secteur des travaux. Aucun milieu naturel ne sera touchée par les travaux qui se déroulent dans des zones déjà aménagées à cette fin (remplacement);

## 16. NOTIFICATION EN VERTU DE LA LEP

Si un projet mené sur des terres administrées par Parcs Canada a le potentiel de causer des effets négatifs à une espèce en péril inscrite (et à son habitat essentiel) à l'extérieur de ces terres, l'Agence a l'obligation légale, en vertu de l'article 79 de la LEP, d'aviser le ministre responsable.

- En ce qui concerne les effets touchant des espèces terrestres à l'extérieur des terres de l'Agence, il faut aviser le représentant régional d'Environnement Canada;
- En ce qui concerne les effets touchant des espèces aquatiques à l'extérieur des terres de l'Agence, il faut aviser le représentant régional de Pêches et Océans Canada.

Précisez la nature de la notification et la réponse donnée.

## 17. EXPERTS CONSULTÉS

Indiquez tous les experts qui ont été consultés, y compris ceux de Parcs Canada. Ajoutez autant d'experts que nécessaire pour le projet.

Ministère/organisme/institution	Date de la demande
Nom de l'expert	Titre
Coordonnées	
Domaine ou sujet pour lequel l'expertise était demandée – choix des systèmes, assurances de conformité	
Réponse : résumez la réponse de l'expert à la demande (joignez la correspondance au besoin et ajoutez-la à la liste des pièces jointes à la <a href="#">section 21</a> ).	

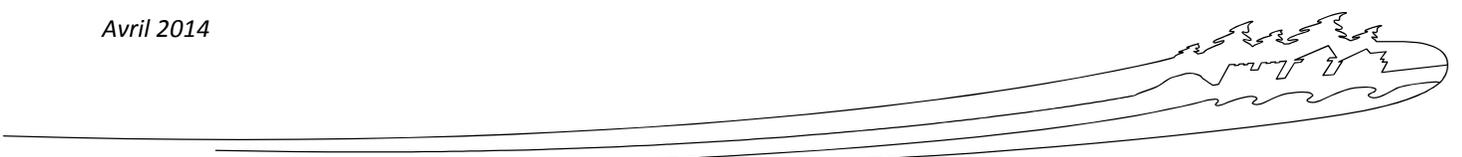
## 18. DÉCISION

Si l'on tient compte du fait que les mesures d'atténuation mentionnées dans l'analyse ont été mises en œuvre, le projet :

ne risque pas d'entraîner d'effets environnementaux négatifs importants;

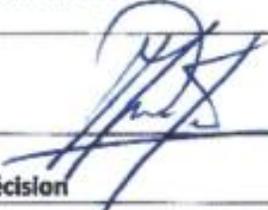
risque d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants.

*REMARQUE : Si l'on détermine que le projet risque d'entraîner des effets négatifs importants, la LCEE de 2012 interdit que le projet soit approuvé à moins que le gouverneur en conseil (Cabinet) ne détermine que les effets sont justifiés dans les circonstances. Par conséquent, si l'on détermine que le projet risque d'entraîner des effets négatifs importants, le projet NE PEUT PAS aller de l'avant.*



**19. SIGNATURES ET APPROBATION** Projet UGMOQ303\_Mise\_à\_niveau\_système\_sanitaire\_PNLM\_phase\_2

Auteur de l'évaluation environnementale (ajouter d'autres blocs-signatures s'il y a plusieurs auteurs, au besoin)

Nom Albert van Dijk	Date 2015-11-12
Titre Gestionnaire conservation	
Signature 	

Approbation de la décision

Nom Carole Loiseau	Date 17/11/15
Titre Directrice unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec	
Signature 	

**20. LISTE DES RÉFÉRENCES**

Énumérez les principales références et sources d'information ayant servi à préparer l'analyse d'impact de base.

**21. LISTE DES PIÈCES JOINTES**

Devis pour les travaux : PARCS CANADA/SNC LAVALIN., 2015. Devis\_630573-0000-40EG-0001\_00\_champs\_epuration, 166p

Localisation des champs – Parcs Canada 2015, 4 pp

Localisation champs épuration phase II et distances eau – fichier EXCEL, Parcs Canada 2015, 2 pp

**22. AUTRES ASPECTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION/COMMENTAIRES**

N/A

**23. SYSTÈME DE SUIVI**

Le projet doit être inscrit dans le [Système de suivi provisoire de Parcs Canada](#) avant la fin de l'exercice au cours duquel le projet s'est déroulé. Si le projet a été mis en suspens, annulé ou abandonné en raison de son risque d'entraîner des effets négatifs importants, veuillez l'indiquer dans le système de suivi (voir les choix dans le champ concernant l'état de l'évaluation et la décision).



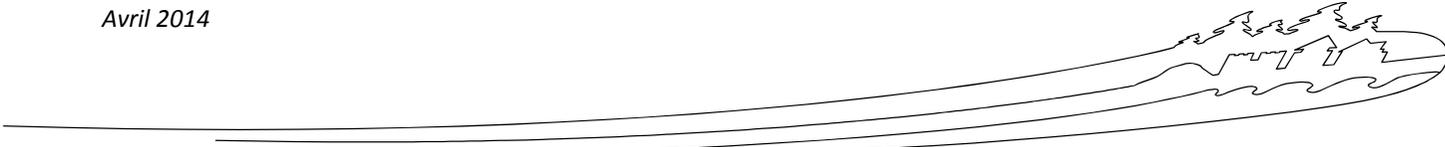


**ANNEXE 1 : GRILLE DE DÉTERMINATION DES EFFETS**

Servez-vous de la grille comme outil d'analyse, pour déterminer les répercussions que votre projet pourrait entraîner sur les composantes susceptibles d'être touchées de façon négative. Au besoin, changez les composantes placées sous les rubriques afin de préciser, par exemple, les ressources naturelles qui représentent une priorité dans l'endroit de l'APC visé ou dans le cadre du projet évalué.

La **Section A** met l'emphase sur les effets directs du projet et la **Section B** sur les effets indirects qui sont causés par des changements à l'environnement.

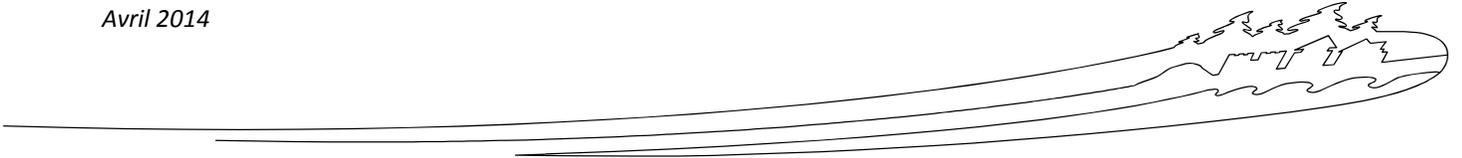
A. Effets directs – phases de préparation et réalisation/construction													
		Composantes susceptibles d'être touchées de façon négative par le projet											
		Ressources Naturelles					Ressources Culturelles		Expérience du visiteur				
		Air	Sol & formes de relief	Eau (souterraine, de surface, passages, etc.)	Flore (précisez, y compris les EEP)	Faune (précisez, y compris les EEP)	Inscrivez les valeurs patrimoniales de l'endroit	Inscrivez les valeurs patrimoniales de l'endroit	Accès & services aux visiteurs	Opportunités récréatives et d'hébergement	Environnement visuel & sonore	Sécurité des visiteurs	Esprit du lieu
Phase	Exemples d'activités connexes												
Composantes du projet	Préparation et construction	Approvisionnement et entreposage des matériaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Brûlage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Nettoyage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Démolition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Élimination des déchets	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Dynamitage/ forage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Dragage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Drainage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Excavation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Nivellement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Remblayage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Utilisation de machinerie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Transport de matériaux et d'équipement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>





	Construction de pare-feu	<input type="checkbox"/>											
	Utilisation de produits chimiques	<input type="checkbox"/>											
	Établissement d'installations temporaires	<input type="checkbox"/>											
	Autres	<input type="checkbox"/>											

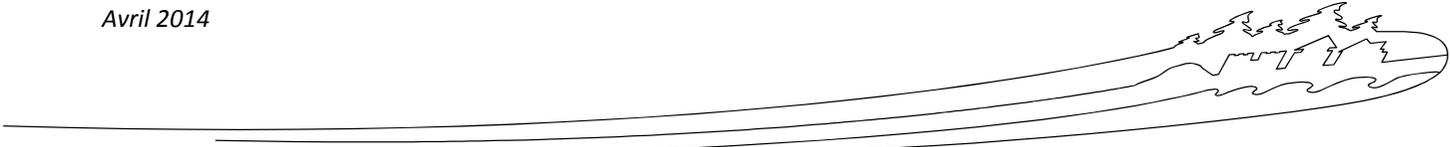
EEP- espèces en péril





A. Effets directs (suite) - phases d'exploitation, mise en œuvre et désaffectation															
<p><i>Au besoin, changez les composantes placées sous les rubriques afin de préciser, par exemple, les ressources naturelles qui représentent une priorité dans l'endroit de l'APC visé ou dans le cadre du projet évalué.</i></p>		Composantes susceptibles d'être touchées de façon négative par le projet													
		Ressources Naturelles					Ressources Culturelles		Expérience du Visiteur						
		Air	Sol & formes de relief	Eau (souterraine, de surface, passages, etc.)	Flore (précisez, y compris les EEP)	Faune (précisez, y compris les EEP)	Inscrivez les valeurs patrimoniales de l'endroit visé	Inscrivez les valeurs patrimoniales de l'endroit visé	Accès & services aux visiteurs	Opportunités récréatives & d'hébergement	Environnement visuel & sonore	Sécurité des visiteurs	Esprit du lieu		
Phase	Exemples d'activités connexes														
Composantes du projet	Exploitation/mise en oeuvre/désaffectation	Élimination des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Élimination des eaux usées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Entretien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Utilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Utilisation/enlèvement des installations temporaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Utilisation de produits chimiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Feu en activité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Nettoyage après un brûlage dirigé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Plantation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Élimination sélective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Circulation automobile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Section B- prochaine page

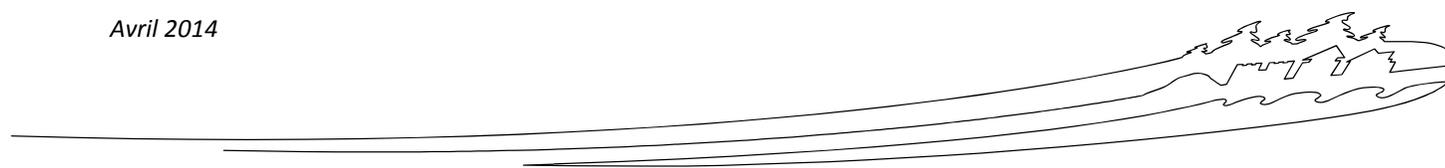




La **Section B** de la grille devrait être utilisée pour identifier les effets indirects potentiels qui pourraient résulter des impacts sur les composantes de l’environnement identifiés sans les pages précédentes (voir Section A, effets directs sur les ressources naturelles). Ceci est une exigence sous la LCEE 2012 [les sous-alinéas 5(1)(c) and 5(2)(b)]. Par exemple:

- si le projet proposé peut mener à des impacts sur la quantité et la qualité de l’eau, est-ce que ces impacts pourraient également causer des effets négatifs sur la quantité et la qualité de l’eau potable d’une communauté autochtone?
- Pourrait-on observer également des effets socio-économiques négatifs sur une communauté non-autochtone qui dépend du tourisme axé sur la pêche récréative?

B. Effets Indirects				
<p>Au besoin, changez les composantes placées sous les rubriques afin de préciser les ressources naturelles qui représentent une priorité dans l’endroit de l’APC visé ou dans le cadre du projet évalué.</p>		Effets potentiels causés par les changements aux ressources naturelles		
		S’agissant des <u>peuples non-autochtones</u> , les changements :		S’agissant des <u>peuples autochtones</u> , les changements:
		En matière sanitaire et socio-économique	En matière sanitaire et socio-économique	À l’usage courant de terres & des ressources à des fins traditionnelles
Phase	Composantes des ressources naturelles affectées par le projet			
Toutes les phases : préparation, construction, exploitation, mise en œuvre, désaffectation	Est-ce que les impacts sur l’ <u>atmosphère</u> pourraient causer des effets négatifs ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que les impacts au sol et aux formes de relief pourraient causer des effets négatifs...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que les impacts sur l’ <u>eau</u> (souterraine, de surface, passages, etc.) pourraient causer des effets négatifs ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que les impacts sur la <u>flore</u> (y compris les EEP) pourraient causer des effets négatifs ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que les impacts sur la <u>faune</u> (y compris les EEP) pourraient causer des effets négatifs ...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autres...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>





## ANNEXE 2 : Outil de décision pour l'autorisation en vertu de la LEP

(Remarque : Veuillez consulter un représentant de l'équipe de la conservation et de la gestion des espèces au moment de remplir ce formulaire.)

Date où le document a été produit :	Lieu de l'activité (nom du lieu de l'APC) :	Espèce en péril touchée par cette activité :	Titre de l'activité proposée (p. ex. aménagement d'un sentier dans le pré du secteur ouest) :	Auteur du document :	*Collaborateurs ayant participé à l'élaboration du document :
* Déterminer dès le début quelles personnes devraient participer à l'élaboration du document (collaboration/examen transfonctionnel).					

### Partie A – Est-il nécessaire d'obtenir une autorisation en vertu de la LEP?

#### 1. L'activité aura-t-elle un impact sur une espèce en voie de disparition (VD), menacée (M) ou disparue du pays (DP) ou sur sa résidence ou son habitat essentiel?

Impact : tuer un individu, lui nuire, le harceler, le capturer ou le prendre; posséder, collectionner, acheter, vendre ou échanger un individu ou une partie d'un individu; endommager ou détruire sa résidence; détruire un élément de son habitat essentiel, ou mener une activité interdite en vertu d'un décret de protection. Soulignons qu'il faut aussi envisager les effets directs et indirects de l'activité sur l'espèce, sa résidence, son habitat essentiel, etc.

**Non** **L'activité n'aura pas d'impact sur une espèce inscrite (VD, M ou DP), sa résidence ou son habitat essentiel, ET l'activité n'est pas interdite en vertu d'un décret de protection. Il n'est PAS nécessaire d'obtenir une autorisation en vertu de la LEP.**

Les travaux se dérouleront en dehors de la période d'activité de la tortue des bois, une espèce menacée qui se trouve dans le secteur des travaux. Aucun milieu naturel ne sera touchée par les travaux qui se déroulent dans des zones déjà aménagées à cette fin (remplacement);

Décrivez l'activité et expliquez pourquoi il n'y a aucun effet escompté. Indiquez notamment les mesures d'atténuation prises pour prévenir les effets éventuels sur l'espèce en péril, sa résidence et son habitat essentiel. Si une évaluation des impacts a été réalisée, veuillez mentionner les mesures d'atténuation qui y sont décrites.

**Oui** **L'activité aura un impact sur une espèce inscrite (VD, M ou DP), sa résidence ou son habitat essentiel, OU l'activité est interdite en vertu d'un décret de protection.**

- Si vous avez coché « OUI », utilisez cette case pour décrire l'activité et ses effets sur l'espèce, puis passez à la **question 2**.

Remarque : Si vous envisagez une activité qui pourrait détruire un habitat essentiel ou qui est interdite en vertu d'un décret de protection, il faut en discuter avec les VP et le DGA. Si possible, trouvez des solutions de rechange et des mesures d'atténuation visant à prévenir la destruction d'un habitat essentiel ou le non-respect d'une interdiction promulguée par décret (c'est-à-dire pour éviter les effets sur un habitat essentiel, la tenue d'une activité interdite et la nécessité d'obtenir une autorisation).

#### 2. L'activité est-elle déjà autorisée dans la version définitive d'un programme de rétablissement ou est-elle nécessaire à la sécurité ou à la santé du public ou à la sécurité nationale, ET est-elle autorisée par une autre loi du Parlement ou en vertu d'une telle loi?

**Oui** **Il n'est PAS nécessaire d'obtenir une autorisation en vertu de la LEP.**

- Si vous avez coché « OUI », utilisez cette case pour expliquer pourquoi l'activité est exemptée, puis ARRÊTEZ : vous avez fini de remplir l'outil.

• Expliquez les raisons pour lesquelles l'activité doit être menée pour assurer la sécurité ou la santé du public ou encore la sécurité nationale, et précisez la loi fédérale en vertu de laquelle l'activité est autorisée.  
OU





	<ul style="list-style-type: none"><li>Si l'activité est autorisée dans un document final de rétablissement, mentionnez le document publié et expliquez pourquoi l'activité est exemptée en vertu de l'article 83 de la LEP).</li></ul> <p>Remarque : Une activité exemptée pour des raisons touchant la sécurité ou la santé du public ou la sécurité nationale est une activité qui doit absolument être menée ou qui est associée à une situation d'urgence concernant la santé ou la sécurité du grand public et qui ne peut être retardée pour permettre l'obtention d'une autorisation habituelle en vertu de la LEP (p. ex. des mesures de contrôle de la faune).</p>
<input type="checkbox"/> <b>Non</b>	<b>Il est nécessaire d'obtenir une autorisation en vertu de la LEP.</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Si vous avez coché « NON », passez à la <b>partie B</b>.</li></ul>

### Partie B – Est-il possible d'obtenir une autorisation en vertu de la LEP?

**\*\*\*\*Remplir SEULEMENT si vous avez répondu NON à la question 2 ci-dessus\*\*\*\***

#### 3. L'activité correspond-elle à l'une des trois catégories ci-dessous?

*Veillez cocher la case appropriée puis passer à la question 4. Une autorisation ne peut être délivrée que si l'activité correspond à l'une des catégories ci-dessous (paragr. 73[1] de la LEP). Si l'activité proposée ne correspond PAS à l'une des trois catégories ci-dessous, elle NE PEUT PAS être autorisée, et vous devez passer à la **partie E**.*

- des recherches scientifiques sur la conservation des espèces menées par des personnes compétentes;
- une activité qui profite à l'espèce ou qui est nécessaire à l'augmentation des chances de survie de l'espèce à l'état sauvage;
- une activité qui ne touche l'espèce que de façon incidente\* (c'est-à-dire que le but de l'activité n'est pas de mener une activité interdite en vertu de la LEP, p. ex. tuer un individu, lui nuire, le harceler, etc., détruire l'habitat essentiel, enfreindre une interdiction stipulée dans un décret d'urgence, etc.).

\* Par exemple, on ne peut autoriser la pêche d'une espèce inscrite, mais on *pourrait* permettre des prises accidentelles. De même, on ne peut permettre un dommage à une espèce de plante inscrite, mais on *pourrait* permettre des travaux de réparation d'un pont ayant des répercussions mineures sur cette espèce.

#### 4. Si vous avez conclu que l'activité peut être autorisée, a-t-on envisagé d'autres solutions de rechange qui réduiraient les effets sur l'espèce?

- Non** L'activité **NE PEUT PAS** être autorisée, étant donné qu'aucune solution de rechange n'a été envisagée ou ne peut l'être.
  - Si vous avez coché cette case, passez à la **partie E**.

- Oui** L'activité **POURRAIT** être autorisée.
  - Si vous avez coché « OUI », utilisez cette case pour expliquer les autres solutions de rechange envisagées, puis passez à la **question 5**.

Indiquez toutes les solutions de rechange raisonnables qui ont été envisagées pour réduire l'impact sur l'espèce (y compris les solutions de rechange au projet ainsi que les autres façons possibles de réaliser le projet, notamment la possibilité de ne pas intervenir). L'explication doit montrer que la meilleure solution a été choisie.

#### 5. Prendra-t-on toutes les mesures possibles pour réduire l'incidence de l'activité?

- Non** L'activité **NE PEUT PAS** être autorisée.
  - Si vous avez coché « NON », passez à la **partie E**.
- Oui** L'activité **POURRAIT** être autorisée.
  - Si vous avez coché « OUI », utilisez cette case pour décrire les mesures pouvant être prises pour prévenir ou réduire l'incidence possible du projet sur l'espèce, puis passez à la **question 6**.





	<p>- Les mesures décrites et la conclusion doivent concorder avec les documents sur le rétablissement, les rapports d'évaluation du COSEPAC, etc.</p> <p>- Remarque : Si cette autorisation doit être prise en compte dans le cadre d'une évaluation environnementale, l'information fournie doit correspondre à celle qui traite des mesures d'atténuation dans l'évaluation environnementale.</p>
<b>6. L'activité compromettra-t-elle la survie ou le rétablissement de l'espèce?</b> Si l'activité ne compromet pas la survie ou le rétablissement de l'espèce, vous devez fournir une justification valable démontrant que les effets possibles sur le rétablissement seront mineurs et temporaires ET que l'espèce est capable de supporter ces effets sans qu'ils compromettent son rétablissement.	
<input type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<b>L'activité NE PEUT PAS être autorisée.</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Si vous avez coché « OUI », passez à la <b>partie E</b>.</li></ul>
<input type="checkbox"/> <b>Non</b>	<b>L'activité POURRAIT être autorisée.</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Si vous avez coché « NON », <u>utilisez cette case</u> pour expliquer pourquoi l'activité ne compromettra pas la survie ou le rétablissement de l'espèce en vous fondant sur la meilleure information disponible, puis passez à la <b>partie C</b>.</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Indiquez si le projet risque d'accroître la mortalité ou de diminuer la fertilité ou le renouvellement, et s'il aura une incidence sur une étape essentielle du cycle de vie de l'espèce.</li><li>• Indiquez si le projet augmentera un risque existant à tel point que la survie ou le rétablissement pourrait être compromis.</li><li>• Mentionnez les effets connus d'activités semblables, selon la littérature disponible.</li></ul> <p>Abordez d'autres facteurs pertinents pour évaluer les effets nuisibles sur l'espèce et le site (p. ex. la probabilité d'un effet négatif sur la population de l'espèce, sa sensibilité aux effets de l'activité, l'accumulation de plusieurs effets, etc.).</p>

### Partie C - De quelle façon l'autorisation en vertu de la LEP sera-t-elle délivrée?

<b>7. En vertu de quel processus l'autorisation sera-t-elle délivrée? Le processus d'analyse d'impact environnemental (AIE) ou le Système de demande de permis de recherche et de collecte (SDPRC) seront-ils utilisés pour délivrer l'autorisation?</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Permis en vertu de la LEP (art. 73)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Si vous avez coché cette option, assurez-vous qu'il est approprié d'utiliser l'article 73*, que l'autorisation en vertu de la LEP est délivrée (voir <u>le modèle sur l'intranet</u>) et qu'une explication a été affichée dans le Registre public des espèces en péril (selon l'information fournie ci-dessus – voir <u>le modèle sur l'intranet</u>).</li></ul> <p><small>*Soulignons que l'APC n'a pas l'habitude de délivrer des permis en vertu de l'article 73. Pour obtenir un tel permis, veuillez communiquer avec un représentant de l'équipe de la conservation et de la gestion des espèces.</small></p>
<input type="checkbox"/> <b>Processus de l'APC en vigueur (et art. 74 de la LEP)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Si vous avez coché cette option, <u>utilisez cette case</u> pour indiquer si le processus d'AIE ou le Système de demande de permis de recherche et de collecte de l'APC seront utilisés pour délivrer l'autorisation. Assurez-vous qu'une autorisation en vertu de la LEP est délivrée (voir <u>le modèle sur l'intranet</u>) et qu'une explication a été affichée dans le Registre public des espèces en péril (selon l'information fournie ci-dessus – voir <u>le modèle sur l'intranet</u>).</li></ul>

### Partie D – Quelle sera l'impact de l'activité autorisée sur les RE, l'EV et les priorités de l'Agence?

<b>8. L'activité aura-t-elle un impact sur les programmes des RE ou de l'EV ou sur les priorités de l'Agence?</b>
---

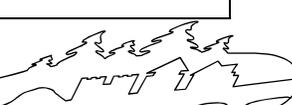




Dans l'affirmative, nous travaillerons de concert avec nos collègues pour trouver des solutions créatives à la réduction des répercussions négatives ou des possibilités.	
<input type="checkbox"/> <b>L'activité autorisée n'aura aucun impact sur les programmes des RE ou de l'EV ou sur les priorités de l'Agence.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Si vous avez coché cette option, <u>utilisez cette case</u> pour décrire les raisons pour lesquelles l'activité n'aura pas d'impact sur les RE ou l'EV.</li></ul> <p>Indiquez si cette décision a été prise avec les employés des RE ou de l'EV et, le cas échéant, indiquez leur nom.</p>
<input type="checkbox"/> <b>L'activité autorisée aura un impact sur les programmes des RE ou de l'EV ou sur les priorités de l'Agence.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Si vous avez coché cette option, <u>utilisez cette case</u> pour décrire l'impact qu'aura l'activité sur les RE ou l'EV.</li></ul> <p>Indiquez comment et par qui cette décision a été prise. Indiquez les mesures à prendre pour appliquer des solutions créatives à la réduction des répercussions négatives sur les programmes des RE ou de l'EV ou des possibilités à cet égard.</p>

<b>Partie E – Résumé des décisions</b>	
<b>9. L'activité doit-elle faire l'objet d'une autorisation en vertu de la LEP, et une telle autorisation peut-elle être délivrée?</b> <i>Choisir la case appropriée.</i>	
<input type="checkbox"/>	Cette activité n'a pas à faire l'objet d'une autorisation en vertu de la LEP. Voir les explications fournies aux questions 1 et 2.
<input type="checkbox"/>	Cette activité doit faire l'objet d'une autorisation en vertu de la LEP mais NE PEUT PAS être autorisée, car elle ne correspond pas à l'une des trois catégories établies (voir la réponse à la question 3) OU elle ne satisfait pas à l'une des conditions préalables prescrites par la LEP (voir la réponse aux questions 4, 5 et 6).
<input type="checkbox"/>	Cette activité est conforme aux critères de délivrance d'une autorisation en vertu de la LEP.

<b>Partie F – Signatures et approbation</b>	
<b>Auteur</b> (Ajoutez d'autres blocs-signature s'il y a plus d'un auteur)	
Nom :	
Poste :	Date : AAAA-MM-JJ
<b>Recommandation du programme de la conservation et la gestion des espèces</b>	
Nom :	
Poste :	Date : AAAA-MM-JJ
<b>A-t-on demandé un avis juridique en lien avec cette activité?</b>	
Nom du conseiller juridique :	Date : AAAA-MM-JJ
Résumé de l'avis et des risques juridiques :	
<b>Approbation de la décision</b>	
Nom :	





Poste ( <i>directeur de l'unité de gestion ou son représentant désigné</i> ) :		
Signature :		Date : AAAA-MM-JJ

**ANNEXE 3 : Questionnaire d'évaluation des ressources culturelles (en cours d'élaboration\*\*)**

**Veillez consulter un spécialiste de la gestion des ressources culturelles ou lui remettre ce formulaire.**

\*\* L'équipe nationale responsable de l'évaluation environnementale travaille, en collaboration avec la Direction générale de la conservation et de la commémoration du patrimoine, à la préparation d'un questionnaire qui facilitera l'examen des impacts potentiels sur les ressources culturelles. D'ici à ce que le questionnaire soit prêt, veuillez faire appel à un spécialiste de la GRC pour veiller à intégrer adéquatement l'information liée aux effets potentiels du projet sur les ressources culturelles.

